

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* des Établissements.

Papeete, le 15 novembre 1865.

Signé : C^{te} DE LA RONCIÈRE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

Le Secrétaire général,

Signé : F.-A. BONET.

L'Ordonnateur,

Signé : T. NESTY.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 180. — Par décret impérial en date du 11 août 1865, rendu sur la proposition du Ministre de la marine et des colonies, ont été nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, savoir :

MM. NESTY (Louis-Démétrius-Théodore), commissaire-adjoint de la marine, Ordonnateur à Taïti : 19 ans de services, dont 3 à la mer, et 16 aux colonies;

LACHAVE (Jean-Jacques-Ange), lieutenant de vaisseau : 18 ans de services effectifs, dont 17 à la mer;

RICHARD (Vital), garde de 1^{re} classe du génie à Taïti : 17 ans de services, 11 campagnes.

N° 181. — Par décret en date du 14 août 1865, la Médaille militaire a été conférée au sieur Laplagne (Baptiste; dit Abadie), maréchal-des-logis, commandant le détachement de gendarmerie à Taïti.

N° 182. — Par ordre en date du 16 novembre 1865, M. Lachave, lieutenant de vaisseau, est nommé Résident des îles Marquises.

N° 183. — Par décision en date du 20 novembre 1865, M. Poole, commissaire-priseur, rentré de congé, reprend l'exercice de ses fonctions.

N° 184. — Par ordonnance en date du 30 novembre 1865, le nommé Naehu, chef de la police indigène de Papeete, est destitué de ses fonctions pour abus d'autorité. Il sera remplacé provisoirement par le nommé Moehaavare, mutoi de Papeete.